

Province de Québec
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-05
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O) RIVIÈRE-
BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O) RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2020-09-140 lors de la séance du 16 septembre 2020, du projet de Règlement numéro 2020-09 modifiant le Règlement de zonage des Territoires Non Organisés (T.N.O.) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc, tiendra une assemblée publique de consultation le 29 septembre 2020 à compter de 16 h 00, à la salle de conférence du Siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicable les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ;

QU'au cours de cette assemblée publique, le préfet (ou un autre membre du Conseil de la MRC désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à New Carlisle, ce 21 septembre 2020.

Anne Marie Flowers

Anne-Marie Flowers, Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**de l'AVIS PUBLIC
pour
l'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-05
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (T.N.O)
RIVIÈRE-BONAVENTURE ET RUISSEAU-LEBLANC DE LA MRC DE
BONAVENTURE**

Je, soussignée, Anne-Marie Flowers, certifie sous mon serment d'office
que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,
le 21 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 21^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 2020.

Anne Marie Flowers

Anne-Marie Flowers, Directrice générale et secrétaire-trésorière